DÉBUT PAGE 1

# Canadian Disability Policy Alliance

# Alliance Canadienne concernant les politiques reliées au handicap

*Le 23 octobre 2018*

## Mémoire présenté au Comité HUMA dans le cadre des consultations pour le projet de loi C-81 : Loi visant à faire du Canada un pays exempt d’obstacles

Mary Ann McColl, Ph. D., M.T.S

Clarke Wilson, Ph. D.

Octobre 2018

### Introduction

Plusieurs auteurs ont souligné la nécessité de se doter d’un indice de macro-niveau qui permettrait de chiffrer l’incidence des politiques liées au handicap (Prince, 2009; Prince, 2010; Simplican et coll., 2015; McColl et Jongbloed, 2006). Un tel indice devrait :

DÉBUT LISTE :

- mesurer l’ensemble de la population;

- attribuer une cote sommaire;

- être basé sur des données fiables et précises;

- englober la participation de toutes les personnes handicapées;

- tenir compte des circonstances et des besoins variés des personnes handicapées.

FIN LISTE.

### L’indice de dissimilitude dans l’emploi du temps

Les recherches menées par l’Alliance canadienne concernant les politiques reliées au handicap ont conduit à la mise au point d’une telle mesure : *l’indice de dissimilitude dans l’emploi du temps*.

Cet indice est calculé à partir de données tirées de l’Enquête sociale générale (ESG, Statistique Canada, 2011). Grâce à l’ESG, les chercheurs ont accès à des journaux qui rendent compte des activités quotidiennes des répondants, qui sont des personnes âgées de 15 ans et plus qui vivent dans des résidences privées. Les enfants, les résidents des territoires du Nord canadien et les personnes qui vivent en établissement étaient exclus de la population enquêtée. L’*indice de dissimilitude* se veut un indicateur démographique national très fiable qui illustre les différences entre les groupes sociaux sur le plan du temps alloué à chaque activité quotidienne. (Veuillez consulter l’annexe pour savoir comment l’indice est calculé.)

L’*indice* nous permet de comparer la façon dont le temps est utilisé au sein de sous-populations, comme les personnes handicapées, par rapport à l’ensemble de la population. L’*indice* est exprimé en pourcentage : il s’agit du pourcentage de temps qui devrait être redistribué pour que les emplois du temps des deux populations correspondent.

DÉBUT PAGE 2

À mesure que les conditions et occasions favorables deviennent plus accessibles aux personnes handicapées -- grâce à l’amélioration des politiques et des programmes gouvernementaux --, l’emploi du temps des personnes handicapées devrait ressembler de plus en plus à celui des Canadiens non handicapés. L’*indice de dissimilitude* est conçu pour mettre en évidence cette évolution.

Jusqu’à présent, nos recherches ont démontré ce qui suit :

DÉBUT LISTE :

1. L’emploi du temps des Canadiens handicapés diffère de celui des Canadiens non handicapés dans une proportion de 10 % (Wilson et coll., 2017).

2. Les activités où l’on constate un écart plus marqué entre les Canadiens handicapés et non handicapés sont les suivantes (pour plus d’information, voir le tableau 1 en annexe). Les personnes handicapées :

DÉBUT LISTE :

a. consacrent 85 minutes de moins au travail rémunéré que les personnes non handicapées;

b. passent 52 minutes de plus devant un écran;

c. consacrent 26 minutes de plus à leurs soins personnels;

d. allouent 22 minutes de moins aux soins aux enfants.

FIN LISTE.

3. L’*indice de dissimilitude* entre les Canadiens handicapés et non handicapés est passé de 10,3 % en 1992 à 8,9 % en 2010. Cela démontre qu’au cours des 18 années qui se sont écoulées entre les deux enquêtes, l’emploi du temps des personnes handicapées est devenu sensiblement moins dissimilaire, c’est-à-dire plus semblable, à celui des Canadiens non handicapés. Ce changement est attribuable, du moins en partie, aux améliorations apportées aux politiques.

4. L’*indice de dissimilitude* montre que la situation des Canadiens handicapés et celle des Canadiens non handicapés, en 2010, étaient dissimilaires à 10 %. Or, aux États-Unis, l’emploi du temps des Américains handicapés différait de celui des Américains non handicapés dans une proportion de 15,8 % en 2010. Autrement dit, l’écart entre les Américains handicapés et non handicapés était sensiblement plus marqué, comparativement à leurs homologues canadiens, et ce, malgré l’existence de la très vantée *Americans with Disabilities Act* (Wilson et McColl, sous presse).

5. Au Canada, au cours des 18 dernières années, la situation des femmes handicapées semble s’être améliorée de façon beaucoup plus substantielle que celle des hommes handicapés. Chez les hommes handicapés, l’indice de dissimilitude est passé de 10,8 % en 1992 à 9,8 % en 2010, ce qui correspond à une baisse de 8 %. Cependant, chez les femmes handicapées, l’*indice de dissimilitude* est passé de 9,1 % à 8,1 % entre 1992 et 2010, une baisse de 11 %.

FIN LISTE.

DÉBUT PAGE 3

### Conclusion

Nous espérons que ces faits saillants tirés d’études récentes auront illustré l’utilité de l’*indice de dissimilitude* dans l’emploi du temps pour nous renseigner, de façon fiable et rigoureuse, sur l’efficacité des politiques canadiennes liées au handicap. Il est important de comprendre que ce type de recherche ne permet pas d’établir des inférences causales concernant les effets directs des politiques sur le comportement ou la situation personnelle des individus. Toutefois, un indicateur de macro-niveau nous permet de suivre l’évolution des changements démographiques composites et cumulatifs en fonction des différents groupes sociaux ou selon les régions géographiques. L’*indice de dissimilitude*, s’il est calculé périodiquement à partir des données d’enquêtes nationales, pourrait fournir de l’information de macro-niveau sur les progrès réalisés au regard des objectifs du projet de loi C-81, plus précisément par rapport à l’accès et à l’inclusion.

### Références

McColl, M. A. et L. Jongbloed (2006). *Disability & Social Policy in Canada* (2e édition). Toronto : Captus Press.

Prince, M. (2009). *Absent Citizen: Disability Politics and Policy in Canada*. Toronto : Presses de l’Université de Toronto.

Prince, M. (2010). «What about a Disability Rights Act for Canada? Practices and lessons from America, Australia and the United Kingdom». *Canadian Public Policy*, 36(2), 199-214.

Simplican, S.C., G. Leader, J. Kosciulek et M. Leahy (2005). «Defining social inclusion of people and intellectual and developmental disabilities: An ecological model of social networks and community participation». *Research in Developmental Disabilities*, 38, 18-29.

Statistique Canada (2011). *Enquête sociale générale, 2010 -- Aperçu sur l’emploi du temps des Canadiens*. Ottawa : No de catalogue 89-647.

Stewart, J. (2006). «Assessing alternative dissimilarity indexes for comparing activity profiles». *International Journal of time Use Research*, 3(1), 48-59.

Wilson, C., et M.A. McColl. (sous presse). «Comparing integration and inclusion between Canadian and Americans with disabilities: Evidence from national surveys of time use». *Canadian Journal of Disability Studies*.

Wilson, C., M.A. McColl et J. Parsons (2015). *Effects of post-secondary education on daily activity patterns of disabled persons: A measure of social inclusion*. Rapport soumis au ministère de la Formation, des Collèges et des Universités de l’Ontario. Fonds ontarien de recherche et d’innovation en matière de capital humain.

Wilson, C., M.A. McColl, F. Zhang et P. McKinnnon (2017). «Measuring integration of disabled persons: Evidence from Canada’s time use databases». *Canadian Journal of Disability Studies*, 6(1), 105-127.

### À propos de l’Alliance

Regroupement national de chercheurs, de groupes militants et de décideurs fédéraux et provinciaux concernés par les handicaps, **l’Alliance canadienne concernant les politiques reliées au handicap** vise à créer et à mobiliser des connaissances pour améliorer les politiques en matière de handicap au

DÉBUT PAGE 4

Canada. Depuis 2009, elle est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Au moyen de la cocréation et de la diffusion de nouvelles connaissances sur les politiques relatives aux personnes handicapées, nous cherchons à concrétiser notre vision : celle d’un pays où les personnes handicapées peuvent profiter d’une participation et d’une citoyenneté entières, appuyées par un ensemble cohérent de lois, de règlements et de programmes.

[www.disabilitypolicyalliance.ca](http://www.disabilitypolicyalliance.ca) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

### À propos des auteurs

**Mary Ann McColl, Ph. D., M.T.S**., est professeure en sciences de la réadaptation et en sciences de la santé publique à l’Université Queen’s. Elle joue le rôle d’experte universitaire au sein de l’Alliance canadienne concernant les politiques reliées au handicap et elle est également directrice adjointe du Centre de recherche sur les services et les politiques de la santé de l’Université Queen’s.

(mccollm@queensu.ca)

**Clark Wilson, Ph. D**., est professeur auxiliaire à l’École de planification urbaine et régionale de l’Université Queen’s et était auparavant évaluateur de programmes pour la Société canadienne d’hypothèques et de logement. En collaboration avec Andrew Harvey, M. Wilson a mis au point une nouvelle méthodologie pour analyser l’emploi du temps.

(wcw@queensu.ca)

DÉBUT PAGE 5

## ANNEXE

### Note sur la méthodologie

Après avoir pondéré les échantillons pour tenir compte des variations d’échantillonnage, on compare les moyennes de l’emploi du temps entre les populations handicapée et non handicapée. Dans les enquêtes nationales, la taille des échantillons est si grande que tous les écarts (à l’exception de très petites différences négligeables) sont statistiquement significatifs selon la plupart des tests de différence de moyenne. Cela pose problème sur le plan de la publication des résultats, car il faut alors faire abstraction des écarts anecdotiques et tirer des conclusions significatives.

Les indices de dissimilitude permettent de mesurer les écarts de distribution à l’échelle macro. Stewart (2006) a examiné plusieurs indices applicables aux données sur l’emploi du temps; il est arrivé à la conclusion que l’indice d’écart absolu pondéré est à la fois solide et facile à interpréter. Cet indice indique la proportion du temps disponible total qui devrait être réaffectée pour que deux emplois du temps deviennent identiques. La formule de l’indice de dissimilitude entre les emplois du temps a et b est :

T = Σi abs(ai - bi ) / 2 880

où abs() est la valeur absolue de l’expression entre parenthèses et où la somme englobe toutes les activités, i = 1... n. Par exemple, une valeur de 0,2 indique que 20 % du temps total des deux échantillons (2 880 minutes) devrait être réaffecté pour rendre égaux les deux emplois du temps.

DÉBUT TABLEAU :

**Tableau 1**

**Emploi du temps selon l’activité pour les populations handicapée et non handicapée au Canada (ESG, 2010)**

Activités : Sommeil

Personnes non handicapées : 501,5

Personnes handicapées : 516,9

Différence (H - NH) : 15,4

Activités : Écran (télévision, ordinateur)

Personnes non handicapées : 146,5

Personnes handicapées : 198,3

Différence (H - NH) : 51,8

Activités : Travail rémunéré

Personnes non handicapées : 206,3

Personnes handicapées : 120,9

Différence (H - NH) : -85,4

Activités : Travaux ménagers légers

Personnes non handicapées : 84,1

Personnes handicapées : 102

Différence (H - NH) : 17,9

Activités : Soins personnels

Personnes non handicapées : 71,3

Personnes handicapées : 97,5

Différence (H - NH) : 26,2

Activités : Alimentation

Personnes non handicapées : 73,2

Personnes handicapées : 80,2

Différence (H - NH) : 7,0

Activités : Activités sociales

Personnes non handicapées : 78,4

Personnes handicapées : 73,8

Différence (H - NH) : -4,6

Activités : Déplacements

Personnes non handicapées : 76,9

Personnes handicapées : 60,5

Différence (H - NH) : -16,4

Activités : Loisirs actifs

Personnes non handicapées : 38,5

Personnes handicapées : 36,6

Différence (H - NH) : -2,1

Activités : Loisirs passifs

Personnes non handicapées : 21,7

Personnes handicapées : 34,9

Différence (H - NH) : 13,2

Activités : Achats et services

Personnes non handicapées : 30,9

Personnes handicapées : 32,6

Différence (H - NH) : 1,7

Activités : Gros travaux ménagers

Personnes non handicapées : 27,2

Personnes handicapées : 32,4

Différence (H - NH) : 5,2

Activités : Activités civiques et bénévoles

Personnes non handicapées : 16,1

Personnes handicapées : 19,5

Différence (H - NH) : 3,4

DÉBUT PAGE 6

Activités : Soins aux enfants

Personnes non handicapées : 27,4

Personnes handicapées : 14,5

Différence (H - NH) : -12,9

Activités : Instruction

Personnes non handicapées : 34,8

Personnes handicapées : 12,4

Différence (H - NH) : -22,4

Activités : Soins aux membres adultes de la famille

Personnes non handicapées : 2,5

Personnes handicapées : 4,4

Différence (H - NH) : 1,9

Activités : Attente

Personnes non handicapées : 1,6

Personnes handicapées : 1,6

Différence (H - NH) : 0

Activités : Temps non déclaré

Personnes non handicapées : 1

Personnes handicapées : 1,1

Différence (H - NH) : 0,1

FIN TABLEAU.

FIN DU FICHIER 1 DE 1.